



**MAIL** : [rabaterieconseilcitoyen@gmail.com](mailto:rabaterieconseilcitoyen@gmail.com)  
**FACEBOOK** RABATERIE Spdc  
**PAGE FB** RABATERIECONSEILCITOYEN

**RADIO RABATERIE** c'est la radio des habitant.es de la Rabaterie  
Hébergée par **RADIO CAMPUS 99.5 FM** elle émettra les

**28 février**

**6 juin**

**5 septembre**

**5 décembre**

**de 15 à 16 H**

On peut réécouter les précédentes émissions  
de 2017 sur [www.radiocampustours.com](http://www.radiocampustours.com)  
(dans "recherche ", taper radio rabaterie et faire OK)



## **Restons ensemble et SOLIDAIRES pour stopper toutes les violences**

**400 personnes au RASSEMBLEMENT silencieux du mardi 16 janvier 2018 à 18 H 30,**  
**au centre commercial de la Rabaterie, en soutien à notre voisine de 87 ans, volée et agressée sexuellement**

Merci de votre présence à ce rassemblement silencieux ce soir, et qui répond à l'appel que Nathalie Ferreira et Elisabeth Maugars, membres du Conseil Citoyen de la RABATERIE ont lancé pour répondre au souhait d'un certain nombre d'habitant.es de témoigner de leur solidarité active envers notre voisine de 87 ans, volée et agressée sexuellement à son domicile il y a 1 semaine.

Son agression suscite émoi et colère. Nos pensées sont pour elle. Elle peut compter sur notre soutien et notre solidarité pour se reconstruire, retrouver la sérénité et revivre en toute tranquillité. Nous lui disons que nous sommes là **ENSEMBLE** et **SOLIDAIRES**, à ses côtés, pour affirmer que toutes les agressions sont des **VIOLENCES** condamnables par la loi. Tout acte de violence est inqualifiable, révoltant et infâme. Nous demandons que les autorités compétentes mènent l'enquête pour que les agresseurs soient identifiés et pénalisés, telle que la loi le prévoit.

Harcèlements, agressions verbales et physiques, violences conjugales, viols sont des violences inouïes qui meurtrissent les personnes dans leur chair et dans leur tête. Elles ont besoin d'être entendues, soignées, aidées et accompagnées pour vivre normalement.

Rendues publiques ou pas, toutes les violences que nous connaissons (celle d'un homme agressé ou celle d'une jeune femme il y a quelques jours où 4 agresseurs l'ont menacée, dépouillée de son sac et violemment frappée de coups) nécessitent de parler, d'agir, d'encourager et d'accompagner les femmes à porter plainte car elles sont les premières touchées.

Quel que soit leur âge, leurs convictions, la couleur de leur peau, leur tenue vestimentaire, leur milieu social, les femmes sont les égales des hommes. Elle ont le droit de se déplacer dans l'espace public, seule ou pas, quand elles le veulent, de jour comme de nuit, sans être importunées, harcelées, agressées. Il n'y a pas de zone de non-droit. L'espace public est à nous toutes et à nous tous. On s'y rencontre, on y discute, on fait connaissance, on tisse du lien social. Quand on se connaît, on fait tomber les préjugés, on peut s'apprécier et s'entraider. Tout cela contribue au bien vivre ensemble.

Si notre société garantit à tout.es et à chacun.e des droits à l'égalité, ces droits sont malmenés par des siècles de domination masculine (le patriarcat) malgré des avancées considérables ces dernières décennies. Dans sa vie, 1 femme sur 2 déclare avoir été confrontée à des violences sexuelles, chaque année 550.000 femmes sont victimes d'agressions sexuelles, chaque jour 227 femmes sont violées et seuls 1,7 % des coupables sont condamnés. Des lois ne sont toujours pas appliquées, des procédures mal respectées, par exemple les femmes doivent pouvoir porter plainte à la police pour faire enregistrer les violences dont elles sont victimes. Ces derniers mois, comme vous le savez, 300.000 femmes ont brisé le silence. Elles ont parlé. Il y a eu 30 % de plaintes en plus dans la dernière période.

Les plaintes doivent s'amplifier et suivies d'effet pour faire cesser toutes les violences sexistes et sexuelles. La loi stipule que le fait d'avoir été victime de harcèlement ou agression sexuelle protège la victime. Aucune "médiation" n'est

organisée entre la victime et le potentiel agresseur. Cela doit avancer.

### ALORS, victime ou témoin, que faire ?

- ✓ Ne pas être indifférent.es et dire STOP à TOUTES les violences y compris celles exercées dans l'entreprise et dans la sphère privée comme la famille. Ce sont des délits et des crimes. La liberté que chacun.e revendique pour gérer sa vie à juste raison comme il s'entend, ce n'est pas la "liberté du renard dans le poulailler". Aucune liberté ne peut justifier une atteinte aux droits humains, à meurtrir le corps d'autrui. Lois et liberté sont liées pour la sécurité de chacun.e d'entre nous.
- ✓ Faire savoir à l'agresseur que son comportement est inacceptable et illégal, entreprendre des démarches, accompagner les victimes et faire pression pour que les plaintes des victimes soient enregistrées. Sinon ce n'est pas normal. Les victimes ont besoin d'être entendues, écoutées (mais pas jugées) par des professionnel.les formés à l'écoute des victimes de violences. Il faut aussi saisir le Procureur de la République.

Connaître ses droits, les faire valoir est une démarche citoyenne que nous soutenons. Les associations spécialisées font un précieux travail d'écoute et d'accompagnement auprès des victimes de violences. On entend parfois des personnes s'interroger sur le temps que mettent les victimes à porter plainte. Toute agression s'accompagne d'un traumatisme violent qui les met en état de sidération. L'urgence c'est immédiatement de les protéger des agresseurs et que leur état de choc et traumatismes physiques, psychologiques soient pris en charge, entendus et soignés à chaque étape des procédures, par des professionnel.les de la santé, de la police, de la justice.

Mme la Préfète vient dans 2 jours, le 18 janvier, pour visiter notre quartier et rencontrer les acteurs locaux, dont le Conseil Citoyen de la Rabaterie fait partie. Nous lui remettrons cette déclaration avec la volonté d'être entendus et que les autorités compétentes mettent tout en œuvre pour prévenir, sensibiliser sur ce fléau des violences, faire que les victimes soient entendues et les agresseurs identifiés et pénalisés. Le Conseil Citoyen de la Rabaterie va demander à être reçu par le bureau de police de St Pierre-des-Corps afin d'appréhender et de clarifier les conditions dans lesquelles les victimes de violence sont reçues, écoutées, accompagnées.

Nous appelons chacun.e d'entre nous à rester mobilisés, rassemblés comme ce soir pour ensemble montrer notre détermination à faire cesser les VIOLENCES quelles qu'elles soient dans notre quartier. Ensemble, BRISONS LE SILENCE. Soyons plus forts. On peut faire évoluer la situation.

Les membres du Conseil Citoyen de la Rabaterie sont à votre écoute, disponibles, prêts à organiser une réunion spécifique sur cette question des violences avec toutes les personnes qui le souhaitent dans le quartier. Comprendre les mécanismes qui enferment les personnes harcelées, violentées est aussi important que de connaître toutes les procédures, qu'elles aillent de la plainte à l'accompagnement des victimes.

N'hésitez pas à nous rejoindre, à participer, à votre façon, au mieux VIVRE ensemble dans notre quartier. Restons mobilisés, c'est important. Par vigilance et solidarité, nous progresserons.

### Concrètement, que faire ?

- Consulter un médecin, se faire délivrer un certificat médical. Se renseigner et s'aider auprès d'associations spécialisées : 3919 est le n° national contre les violences faites aux femmes (*N° gratuit et invisible sur les factures*), ou SOS viols femmes (*informations 0800 05 95 95*) et si vous êtes salariée le 01 45 84 24 24 (*n° de l'AVFT*).
- Constituer un dossier (rédiger un récit, les faits, etc. et en garder trace) et porter plainte (un délai de 6 ans commence à partir de l'acte le plus récent de harcèlement, par exemple le dernier appel téléphonique), demander l'aide d'un avocat.
- Se rendre au commissariat ou gendarmerie, de préférence accompagnée d'un.e proche ou d'un.e membre d'association spécialisée.

Dans tous les cas adresser un courrier en recommandé au PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE (*actuellement Jean-Luc Beck*) au Tribunal de Grande Instance et Parquet de Monsieur le Procureur de la République, Palais de Justice, 2 place Jean Jaurès 37928 TOURS CEDEX 9 Tél 02 47 60 26 60 [tgi-tours@justice.fr](mailto:tgi-tours@justice.fr)

### Cette déclaration a été lue lors du rassemblement

Les réunions du Conseil Citoyen se déroulent entre habitant.es du quartier de la RABATERIE chaque 1<sup>er</sup> mardi du mois de 19 H 30 à 21 H 30, maison de l'Aubrière (angle rue de l'Aubrière et rue de l'Evidence). Ouvert.es à tout.es et tous